

PAR COURRIEL

Québec, le 8 décembre 2020

Objet : Demande d'accès n° 2020-11-060 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 novembre dernier, concernant la copie du rapport final produit par le ministère dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'expansion du port de Québec (projet Laurentia) par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (connue auparavant sous le nom Agence canadienne d'évaluation environnementale).

Nous vous informons que les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/laurentia/rea-laurentia.pdf>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Patricia Lévesque, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse patricia.levesque@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault
p. j. 1

... 2